

Relations industrielles Industrial Relations



Collective Bargaining in the United States Federal Civil Service,
by Willem B. Vosloo, Public Personnel Association, Chicago,
Illinois, 1966, 226 pages.

Normand Lecuyer

Volume 22, numéro 2, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027794ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027794ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lecuyer, N. (1967). Compte rendu de [*Collective Bargaining in the United States Federal Civil Service*, by Willem B. Vosloo, Public Personnel Association, Chicago, Illinois, 1966, 226 pages.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 22(2), 303–303. <https://doi.org/10.7202/027794ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1967

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Collective Bargaining in the United States Federal Civil Service, by Willem B. Vosloo, Public Personnel Association, Chicago, Illinois, 1966, 226 pages.

Ce travail d'abord entrepris à une fin spécifique soit une thèse de doctorat, s'avéra d'une importance telle pour le « Public Personnel Association » des Etats-Unis, qu'on décida de le publier. Ce qui caractérise surtout cette étude sur les relations de travail dans les services fédéraux aux Etats-Unis, et ce qui la rend si valable aux yeux de l'Association du Personnel, c'est qu'elle n'est pas basée que sur des recherches antérieures mais sur plus de cent entrevues avec les dirigeants et les employés.

Ce livre met en évidence toute l'importance qu'a prise le syndicalisme dans le secteur public ; nouvelle réalité pour des gouvernements qui devront désormais agir comme les autres employeurs et même en devenir le modèle. Aux Etats-Unis, les problèmes devenaient d'une acuité telle que le président Kennedy a voulu y remédier par une loi en 1962. Cette loi « l'Executive Order 10,988 » est l'objet principal de ce volume.

Avant de traiter de la loi, l'auteur dans son deuxième chapitre attaque la source même des frictions entre les deux antagonistes en se référant à diverses causes comme la relation entre le droit des employés et l'idéologie démocratique, ou encore celle des formes de direction et la participation. D'aspect théorique ce chapitre situe très bien les trois partis, le syndicat, le gouvernement et le public. Les différents problèmes soulevés sont la souveraineté de l'Etat, le partage des pouvoirs (Président, Congrès et directeur du personnel) et leur délégation, la bureaucratie, l'administration, les droits des travailleurs (formes d'association, grève) et le bien public. Donc un chapitre d'une importance capitale.

Le reste du volume s'attache directement au programme Kennedy. On y retrouve les différents efforts législatifs pour parvenir à la reconnaissance syndicale dans la fonction publique, auxquels efforts se joignent les différentes oppositions ainsi que les pressions politiques pour parvenir à la création par le Président Kennedy d'un Comité de Travail qui soumet en 1961 des recommandations sur lesquelles sera construit « l'Executive Order 10,988 ».

Les pages qui suivent ont pour sujet l'application du programme. On en voit les phases principales et les diverses difficultés rencontrées, celles-ci, dues en grande partie dit-on à l'apathie des dirigeants, font l'ob-

jet d'un chapitre complet. Suivent ensuite les solutions à ces problèmes apportées par des organismes spécialement mis sur pied pour cette période difficile de transition : de plus on donne la répartition des employés en syndiqués et non syndiqués, les méthodes de négociation et la réaction des deux partis.

En conclusion, après avoir fait le point sur les différentes théories et idéologies mentionnées plus haut, l'auteur tente une projection et croit qu'il y aura peu de changement dans les nouvelles façons de procéder et cela pour quelque temps.

En somme, c'est un ouvrage complet et d'actualité. Il faut le consulter pour être au courant de l'évolution des relations de travail chez les fonctionnaires.

Normand LECUYER

Le mouvement des grèves en France, par R. Goetz-Girey, Coll. « Economique », no 3, Editions Sirey, Paris 1965, 217 pages.

« Les perturbations du marché du travail dues aux grèves et aux « lock-out » ont été souvent étudiés en France dans leurs aspects juridiques et sociologiques ».

Cependant, les aspects économiques des grèves, leur description, leurs composantes, leurs causes et leurs effets, n'ont été étudiés de façon systématique que par un petit nombre d'auteurs parce que l'enquête statistique est malaisée et discontinue en France.

Malgré ces difficultés, l'auteur nous livre quelques résultats d'une recherche d'ensemble sur les grèves en France depuis 1919. Cette étude comporte quatre chapitres.

Le premier décrit l'environnement dans lequel se situe le mouvement des grèves tandis que le deuxième tente de saisir le mouvement des grèves dans ses diverses composantes pour la France entière, par régions et par secteurs industriels. Dans le troisième, l'auteur essaie de déterminer les facteurs qui exercent une influence sur la propension à la grève. Enfin, le dernier chapitre s'attache aux incidences et aux résultats des grèves.

En effet, les grèves peuvent avoir des effets directs ou indirects, limités ou très étendus. S'il est relativement facile de savoir quelles pertes de salaires ont éprouvé les grévistes, il est beaucoup plus difficile de préciser quelles sont les commandes perdues par l'entreprise en grève et la désutilité ressentie par les consommateurs. Il est plus